L'EAC progresse vers une harmonisation de ses lois sur les marchés des capitaux

@rib News, 02/09/2016 â€“ Source Xinhua Les Etats membres de la CommunautÃ© d'Afrique de l'Est / East african community (CAE/EAC) sont en voie d'harmoniser leurs lÃ©gislations sur les marchÃ©s des capitaux dans le cadre d'un projet de marchÃ© financier unique. Le directeur gÃ©nÃ©ral de l'AutoritÃ© kenyane des marchÃ©s des capitaux (CMA), Paul Muthaura, a dÃ©clarÃ© Ã Xinhua que les directives du conseil de la CAE Ã©taient actuellement en cours d'adaptation dans les lÃ©gislations nationales.

"Il y a dÃ©sormais des efforts pour intÃ©grer les marchÃ©s boursiers nationaux et les dÃ©positaires centraux de maniÃ¨re Ã faciliter la nÃ©gociation de produits du marchÃ© des capitaux dans toute la rÃ©gion", a indiquÃ© M. Muthaura Ã Nairobi. Les pays membres de lâ€™EAC sont le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et le Burundi. Toutefois, le Burundi et le Soudan du Sud n'ont pas de marchÃ©s des capitaux. Lâ€™EAC aide actuellement le Burundi Ã crÃ©er un marchÃ boursier, a notÃ© M. Muthaura. Les Etats partenaires ont dÃ©sormais entrepris le processus de ratification des directives de lâ€™EAC. La CMA a dÃ©jÃ achevÃ© le dÃ©veloppement de rÃ©glementations pour rendre effectives les directives rÃ©gion Kenya. L'harmonisation des lÃ©gislations sur les marchÃ©s des capitaux s'inscrit dans le cadre de la mise en Å“uvre du Protocole sur le marchÃ© commun de lâ€™EAC, qui appelle Ã une libre circulation des personnes et des capitaux entre les diffÃ©rents pays partenaires. Les transactions entre les diffÃ©rents marchÃ©s des valeurs de la rÃ©gion sont trÃ¨s inefficaces car ces systÃ¨mes ne sont pas pleinement intÃ©grÃ©s, a soulignÃ© le directeur gÃ©nÃ©ral. De plus, les acteurs des marchÃ©s doivent s'inscrire de maniÃ¨re sÃ©parÃ©e dans chacun des pays de lâ€™EAC.